



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

Jeudi, le 12 mars 2026 à 14.30 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour :

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Création d'une prime pour délégué à la sécurité


En séance à huis clos :

3. Engagement au poste de technicien, groupe de traitement C1, sous-groupe technique à plein-temps pour le service technique sous le statut de l'employé communal
4. Décision de classement d'un employé communal

Établi par le collège échevinal en sa séance du 05 mars 2026 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 05 mars 2026


Le secrétaire communal
Alain KREMER


Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ